

Notaires

Assistants :

Angèle

MARIOTTI

Alda SOARES

Lara

VILLANOVA

Jean-Laurent

FOUQUET Conseil régional

Envoi par courrier et par mail : cr.ajaccio@notaires.fr

Ville de Pietrabugno , le 29 Août 2018

PRESCRIPTIVE PAOLI-NIELLINI
1003433 /CF /AR

Madame, Monsieur,

Conformément au Décret n° 2017-1802 du 28 Décembre 2017 relatif à l'acte de notoriété portant sur un immeuble situé en Corse, je vous prie de trouver sous le présent pli un extrait de l'acte de notoriété visé en référence à transmettre à la préfecture et à la CTC.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Po Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI
Melle Aude RAFFAELLI

Commune de CANARI (Haute-Corse)

S.C.P. FOUQUET-DOMINICI-FOUQUET ANTONIOTTI, et MASSONI LIEUTAUD, Notaires associés, 20416 VILLE DE PIETRABUGNO, Immeuble le Napoléon, BP 52

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI, Notaire susnommé, le 29 Août 2018, il a été constaté la qualité de propriétaire de Monsieur Pierre-Antoine PAOLI, demeurant à CANARI (20217), né à BASTIA (20200), le 9 Mars 1984 et Madame Angèle Antoinette Marie Thérèse PAOLI, demeurant à BASTIA (20200), Provence logis de montesoro bâtiment N58,

née à HOUMT SOUK (Tunisie), le 14 Novembre 1937, des biens objet des présentes. des biens ci-après désignés : Dans un ensemble immobilier sis à CANARI (Haute-Corse) cadastré section H n° 318 lieudit Olmi, le lot numéro un (1) : Une maison individuelle élevée d'un niveau sur rez-de-chaussée composée -au rez-de-chaussée: une entrée/séjour, deux chambres, une cuisine, une salle de bains/wc, un dégagement, un atelier et deux terrasses ; à l'étage: un palier, un séjour, deux chambres, une cuisine et une salle d'eau ; combles non habitables.

La possession de ces biens a eu lieu de façon paisible, publique, continue et non équivoque, depuis plus de trente ans, et réunissant ainsi les conditions prévues par les articles 2261 et 2272 du code civil (ex.2229).

L'acte fait foi de la possession sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de sa dernière publication par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.

Adresse mail de l'étude : dominici.fouquet@notaires.fr

RECEPISSE D'AVIS DE PUBLICATION SUR SITE INTERNET- CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Récépissé d'avis de publication de titre de propriété des biens ci-après désignés, au profit de Monsieur Pierre-Antoine PAOLI, demeurant à CANARI (20217), né à BASTIA (20200), le 9 Mars 1984 et Madame Angèle Antoinette Marie Thérèse PAOLI, demeurant à BASTIA (20200),

Provence logis de montesoro bâtiment N58, née à HOUMT SOUK (Tunisie), le 14 Novembre 1937, des biens ci-après désignés :

Dans un ensemble immobilier sis à CANARI (Haute-Corse) cadastré section H n° 318 lieudit Olmi, le lot numéro un (1) : Une maison individuelle élevée d'un niveau sur rez-de-chaussée composée -au rez-de-chaussée: une entrée/séjour, deux chambres, une cuisine, une salle de bains/wc, un dégagement, un atelier et deux terrasses ; à l'étage: un palier, un séjour, deux chambres, une cuisine et une salle d'eau ; combles non habitables.

Je soussignédonne acte à Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI, Notaire associé à VILLE DE PIETRABUGNO (Haute Corse) Immeuble le Napoléon, Toga, de la publication sur le site internet de l'avis de création de titre de propriété.

Ledit avis publié le